

**Préambule :**

Les présentes sont conclues entre :

- La société BENEJOSE SAS au capital de 6.000€, société de droit français, élisant domicile 69 Avenue Victor Hugo 78960 Voisins le Bretonneux, inscrite au RCS de Versailles au numéro 802 861 351, représentée par son président ci-après dénommé BENEJOSE

- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société BENEJOSE, ci-après nommée le Client.

**ARTICLE 1 : Définitions**

- 1.1 **Abonnement** : l'Abonnement donnant accès aux Services Quizzbees tel que souscrit par le Client.
- 1.2 **Adresse URL** : Uniform resource locator : localisation sur le WEB d'une ressource numérique
- 1.3 **Client** : Client de BENEJOSE, personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, responsable des actions des Gestionnaires, Animateurs et Répondants et ayant souscrit un ou plusieurs abonnements Quizzbees. Le client est identifié par un numéro de SIRET (pour les professionnels), ou d'agrément (associations) ou adresse postale (particuliers) et une adresse mail valide.
- 1.4 **Conditions Générales** : Les Conditions Générales faisant l'objet du Chapitre I ci-après.
- 1.5 **Conditions particulières** : les Conditions Particulières faisant l'objet des Chapitres II et suivant(s) complétant ou modifiant les Conditions Générales en ce qui concerne les Services Complémentaires ou tout autre Service auxquelles elles se rapportent.
- 1.6 **Contrat** : le présent Contrat de Services formé des Conditions Générales, des Conditions Particulières, la Plaquette Tarifaire et le Formulaire d'abonnement formalisant la totalité des engagements des Parties en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation des Services BENEJOSE.
- 1.7 **Quizzbees** : logiciel conçu et exploité par BENEJOSE via un site Internet référencé [www.quizzbees.com](http://www.quizzbees.com)
- 1.8 Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles BENEJOSE s'engage avec le client.

Les présentes conditions générales de Service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par BENEJOSE sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de BENEJOSE.

Les prestations offertes par BENEJOSE à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE BENEJOSE**

BENEJOSE s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. BENEJOSE ne répond que d'une obligation de moyen. Les fonctionnalités accessibles sur le site Quizzbees sont détaillées dans un document publié sur ce site.

**ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE BENEJOSE**

La responsabilité de BENEJOSE ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à BENEJOSE au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de BENEJOSE.

**ARTICLE 4 : EXECUTION, TARIF et PAIEMENT****4.1. Création du compte client**

Pour toute commande de Service auprès de BENEJOSE, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées et notamment l'adresse mail de correspondance. Ce compte client peut faire l'objet d'une procédure de vérification par BENEJOSE afin de s'assurer que les informations communiquées par le Client sont correctes. A l'issue de ces vérifications, BENEJOSE communique au client son numéro de client via la messagerie électronique.

**4.2 Confirmation de la commande**

BENEJOSE accuse réception sans délai au Client, par courrier électronique, du bon de commande et du paiement effectué, et l'informe de la mise en œuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

#### **4.3 Exécution de la commande**

La mise à disposition du Service intervient après validation du paiement par BENEJOSE et dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont définitivement créditées sur le compte de BENEJOSE.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du Service par BENEJOSE le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

#### **4.4. Tarif**

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par BENEJOSE sont disponibles en consultation en ligne sur le Site Quizzbees.com et sur demande auprès de BENEJOSE, à l'adresse suivante : BENEJOSE 69 Avenue Victor Hugo 78960 Voisins le Bretonneux.

Les Services ou prestations commandés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxes sauf indication contraire et sont payables en euros. Le Client accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique.

BENEJOSE se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le Site Quizzbees.com un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

BENEJOSE se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes. Les prestations fournies par BENEJOSE sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de Services BENEJOSE. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par BENEJOSE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour BENEJOSE d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services devront être exprimés auprès du Service Client de Quizzbees.com par l'intermédiaire de l'Interface de gestion du Client dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par BENEJOSE, BENEJOSE en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

Le Client, ayant la qualité de professionnel, en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de BENEJOSE, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à hauteur de 40€, en application de la loi 2012-387 du 22 mars 2012.

#### **4.5. Paiement**

Le paiement peut s'effectuer par chèque, virement, Mandat Administratif ou Mandat International. Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au Service commandé et à son délai d'exécution.

#### **4.6. Durée**

Le Service a pour durée celle prévue à la commande. Les données seront effacées à l'expiration du Service.

BENEJOSE s'engage à effectuer, au minimum, deux rappels par courrier électronique avant l'expiration du Service.

#### **4.7. Renouvellement de Service**

BENEJOSE notifiera le Client par le biais de courriers électroniques adressés (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant l'échéance, de l'expiration prochaine de son Service, et par conséquent de sa future suspension.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par BENEJOSE, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par BENEJOSE de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par BENEJOSE avant expiration du Service.

## **ARTICLE 5 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

**5.1.** Le contrat est renouvelé tacitement à son échéance pour une durée d'un an. Ce renouvellement concerne l'ensemble des prestations liées à l'offre de base de quizzbees.com . ainsi que des options intégrées depuis au dit abonnement

**5.2.** Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

**5.3.** Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par envoi postal recommandé avec accusé de réception à l'adresse BENEJOSE 69 Avenue Victor Hugo 78960 Voisins le Bretonneux, 2 mois avant l'échéance souhaitée. A ce titre, une facture/avoir de résiliation anticipée (prorata temporis et indemnité de résiliation anticipée d'un montant égal à 10% de l'abonnement en cours) sera produite.

**5.4.** Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

**5.5.** BENEJOSE se réserve le droit d'interrompre le Service du Client si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de l'infrastructure de Quizzbees.com. Dans la mesure du possible, BENEJOSE informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, BENEJOSE se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

BENEJOSE se réserve la possibilité de résilier le Service du Client en cas de non respect des Conditions générales ou particulières de BENEJOSE applicable au Service du Client. Il en sera de même si le Client ou un de ses utilisateurs

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société BENEJOSE et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par BENEJOSE :

- s'il apparaît que le Client utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à la législation en vigueur ou aux présentes conditions générales ;
- en application des conditions particulières applicables ;
- si BENEJOSE se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler BENEJOSE en la cause.
- si BENEJOSE reçoit une notification conforme à la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

## **ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES UTILISATEURS**

L'Utilisateur est pleinement responsable des commentaires et/ou contenus qu'il publie au sein du Site. L'Utilisateur s'engage à faire preuve de discernement dans le cadre de l'utilisation qu'il fait des Services et/ou du Site.

Tout contenu, tel que les informations, données, images, textes vidéos, photographies, messages, logiciels, sons, ou tous autres matériels qu'ils soient portés à la connaissance du public ou transmis de manière privée, sont sous la seule responsabilité de l'Utilisateur à l'origine du contenu. Dans ce cas, l'Utilisateur s'engage expressément à ce que ces contenus respectent les lois et réglementations en vigueur, et notamment à ce qu'elles respectent les droits des biens et des personnes, et tous les droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage à ne pas publier sur le Service des contenus/commentaires à caractère illicite, et notamment : diffamatoire, calomnieux, obscène, injurieux, discriminatoire, raciste ou sexiste, contraire à la présomption d'innocence, et à ne pas citer de manière récurrente de marques, de sites Internet, de services commerciaux qui pourraient être assimilés à une publicité détournée.

L'Utilisateur s'interdit :

de faire de promotion pour tout bien, produit ou service.

reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial ou à d'autres fins quelles qu'elles soient tout ou partie des Services et/ou du Site, ou tout droit d'accès aux Services sans l'autorisation expresse et préalable du Site,

de reproduire, représenter, utiliser, référencer (notamment dans les métas mots des moteurs de recherche), tout ou partie des contenus, marques, logos, signes distinctifs et/ou les Services et/ou le Site ;

de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. A ce titre, l'Utilisateur garantit qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle, tel que notamment les droits d'auteurs, nécessaires à la publication des contenus et/ou commentaires publiés sur le(s) Site(s) et/ou Service(s).

L'Utilisateur est seul responsable des contenus qu'il transmet par le biais des Services. BENEJOSE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du contenu, notamment du caractère illégal du contenu au regard de la réglementation en vigueur, d'erreur ou d'omission dans tout contenu, de toute perte ou dommage consécutifs à l'utilisation de tout contenu affiché, transmis via un des Services et/ou le Site.

En cas de non-respect de ces règles par un Utilisateur, BENEJOSE pourra suspendre et/ou supprimer l'accès et/ou l'adresse mail de l'Utilisateur

## **ARTICLE 8 : Offres de Contenu**

La plateforme quizzbees.com propose des prestations permettant au client d'utiliser des modèles de questionnaires et d'événements préparés à l'avance. Ces prestations sont regroupées sous le vocable «Offre de Contenu ».

Chacune de ces prestations fait l'objet d'un document Conditions Générales de Services qui complète les présentes.

A ce jour, les prestations concernées sont

- Offre « Do You Know »
- Offre « Match Prono Stadium »
- Offre « Match Prono Assoc »
- Offre « Quizz du mois »
- Offre « Le Terroir qu'est-ce ? »

## **ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Versailles (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

## **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.